



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011

19 heures 00

RS/VC

N° 001132

Convention
d'objectifs 2011-2012-
2013 conclue entre le
vélo-théâtre, l'Etat et
la Ville d'Apt

Affiché le :

VOTE CONTRE :
Maggy Gregoire-Gallier

ABSTENTIONS :
Jean-Louis de
Longeaux
Christian Panot
André Lecourt
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Le mardi 1 février 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La compagnie Vélo Théâtre est installée depuis 1992 à la pépinière d'entreprises d'Apt qui est devenue espace de résidences de créations, de rencontres artistiques et d'accueil.

Par délibération n° 660 du 19 septembre 1997, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la mise en œuvre du processus général de reconversion civile par la commune d'Apt suite à la fermeture de la base nucléaire d'Albion. L'un des cinq dossiers appuyés dans le cadre du programme global de la reconversion concernait l'affirmation d'un pôle culturel avec l'installation d'une troupe de théâtre résidente, à savoir le Vélo Théâtre. Les objectifs affichés étaient les suivants : aménagement d'un espace permettant l'extension de l'activité théâtrale (création, diffusion, hébergement, formation toute l'année y compris l'hiver et diversification en synergie avec les ateliers chorégraphiques, plastiques et de musique ethnique).

Par délibération n° 80 du 26 mai 2003, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre. Cette convention déterminait les conditions de mise à disposition du lieu par la Ville d'Apt, l'organisation du partenariat entre la Ville d'Apt, la DRAC Paca et le Vélo Théâtre ainsi que les droits et obligations du Vélo Théâtre. Cette convention a été établie pour une durée de deux années, à compter de sa signature, et renouvelable par tacite reconduction pour une période identique jusqu'au 31 décembre 2007.

Par délibération n° 187 du 30 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé un avenant à la convention d'objectifs conclue en 2003 aux fins de clarifier et de redéfinir, à la demande du Vélo Théâtre, les missions de l'association et les conditions du soutien de la Ville et de l'Etat.

Par délibération n° 565 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre pour la période 2008-2010. Cette convention redéfinie les missions attribuées au Vélo Théâtre, les conditions de soutiens de la Ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre, la possibilité au 31 décembre 2008 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2010.

Par délibération n° 652 du 23 avril 2008, le Conseil Municipal a approuvé la modification de la convention d'objectifs 2008-2010 conclue en 2007. Cette nouvelle convention pour la période 2008-2010 souhaitée par l'Etat garde les conditions dans lesquelles l'Etat et la Ville d'Apt accordent leur soutien à l'association.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations qui réaffirme, dans son article 10, la nécessité de la conclusion de conventions lorsque la subvention versée à une association par l'autorité administrative dépasse un certain montant (23 000 euros annuels, montant fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

Considérant qu'il est nécessaire de définir les missions de l'association Vélo Théâtre et les conditions du soutien de la Ville et de l'Etat.

Il est, en conséquence, présenté au Conseil Municipal un projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre.

La nouvelle convention pour la période 2011 - 2012 - 2013 a pour objet de définir les nouvelles conditions dans lesquelles l'Etat et la Ville accordent leur soutien à l'association.

Cette nouvelle convention prévoit :

- de redéfinir les missions attribuées au vélo théâtre ;
- de redéfinir les conditions de soutien de la Ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre ;
- la possibilité au 31 décembre 2011 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2013.

Plus particulièrement, dans le cadre de cette convention, la Ville d'Apt confirme la mise à disposition de l'association, à titre gratuit, un local d'une surface d'environ 800 m² (sis route de Buoux à Apt), et le versement d'une subvention annuelle et prévisionnelle de 36 000€ en 2011, 38 000€ en 2012 et 40 000€ en 2013.

La Ville d'Apt confirme également son soutien au festival Greli Grelo mené par la compagnie Vélo Théâtre, opération artistique autour du théâtre d'objet touchant un public familial avec une aide de prise directe d'un spectacle dans un quartier de la Ville dans le cadre de la saison culturelle municipale et pour un budget maximum de 4 000€ et 500€ au titre de la valorisation.

Enfin, la Ville d'Apt financera à hauteur de 85000€ les travaux de restauration énergétique suite à l'étude réalisée dans le cadre du projet AGIR ainsi que le versement d'une subvention exceptionnelle de 1245 €84 représentant 20% du coût global de l'étude énergétique réalisée dans le cadre du programme AGIR par la SCOP DOMENE.

En effet l'association Vélo Théâtre a déposé un dossier auprès de la Région pour bénéficier du soutien financier dans le cadre du projet AGIR. Le dossier du vélo théâtre a été retenu dans le cadre de la restauration énergétique des équipements culturels.

Après avoir réalisé une étude cofinancée entre la Région et la Ville d'Apt, 3 options de restauration ont été présentées. La Ville d'Apt a souhaité s'investir dans l'option 2 qui propose de reprendre la restauration complète de la partie occupée par l'association vélo théâtre. Ce projet propose d'intervenir sur la mise en place d'isolations performantes, du changement du système de chauffage, et d'une multitude d'intervention technique permettant de réduire les coûts de fonctionnement mais également apporter un véritable confort. En effet, ces améliorations permettront un pourcentage important d'économie financière, une amélioration du confort et une période d'ouverture plus large pour une programmation plus longue et plus vaste.

A LA MAJORITE LE CONSEIL

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Etat, la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre,

DIT que la Ville versera une subvention de fonctionnement à hauteur de 36 000€(trente six milles euros) pour l'exercice 2011,

DIT que la Ville versera une subvention exceptionnelle de 1 245 € 84 (mille deux cent quarante cinq euros et quatre vingt quatre centimes) représentant la part de 20% de l'étude énergétique dans le cadre du projet AGIR,

DIT que la Ville financera à hauteur de 85 000 euros (quatre vingt cinq milles euros) les travaux de restauration énergétique du bâtiment du Vélo-Théâtre dans le cadre du projet AGIR,

DIT que la Ville, à travers sa programmation culturelle, participera à la prise en charge d'un spectacle programmé dans le cadre du festival Greli Grelo pour une somme maximale de 4 000 €(quatre mille euros), et 500 €au titre de la valorisation.

DIT que ces sommes seront inscrites dans le budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**